



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance ordinaire du 10 décembre 2025



REF : 2025 / 095

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : **23**

Nombre des Membres en
exercice : **23**

Nombre des Membres
présents à la séance : **21**

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : **23**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 04 décembre 2025.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEAU - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - Mme CHOMPRET - Mme HERAULT - M. BOZETTI - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

M. MARIE avait donné pouvoir à M. ROZE
Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Absents : /

Madame CHOMPRET et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : AMORTISSEMENTS AU PRORATA TEMPORIS - VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur Michel LAMBERT, Adjoint au Maire, chargé des finances expose aux membres du Conseil Municipal que les amortissements de l'exercice 2025 sont calculés au prorata temporis.

Ce montant n'est pas connu lors de la confection du budget primitif ; il doit être régularisé au dernier conseil municipal de l'exercice comptable.

Il convient de régulariser ces amortissements qui figurent dans l'état de l'actif et propose les virements de crédits suivants :

C / 681 Chapitre 042 Section de fonctionnement dépense – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions.

+ 13 503.00 €

C / 023 Section de fonctionnement dépense – Virement à la section d'investissement.

- 13 503.00 €

C / 2805 Chapitre 040 Section d'investissement recette – Amort. Concessions et droits similaires, brevets, licences, ...

+ 2 597.00 €

C / 280422 Chapitre 040 Section d'investissement recette – Amort. Subvention pers. droit privé - Bâtiments et installations.

+ 10 906.00 €

C / 021 Section d'investissement – Virement de la section de fonctionnement.

- 13 503.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

④ D'autoriser ces virements de crédits désignés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

